



## HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### **Programme renforcé de coopération technique pour les territoires arabes occupés**

#### **I. Historique**

1. Au cours de l'examen du rapport du Directeur général à la 285<sup>e</sup> session du Conseil d'administration (novembre 2002) sur le programme de coopération technique renforcé pour les territoires arabes occupés<sup>1</sup>, plusieurs délégués ont manifesté leur soutien à l'égard de l'action de l'OIT et ont demandé au Bureau de faire le point de la situation à la session du Conseil d'administration de mars 2003. La présente note rend compte de l'avancement des travaux à ce jour et des mesures envisagées pour donner suite à l'action entreprise. Il convient de noter que le présent rapport ne vise que les territoires occupés de Palestine.
2. Les travaux concernant la mise en œuvre d'un programme de coopération technique élargi, proposé par le Directeur général dans son rapport à la 90<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail<sup>2</sup>, et approuvé par le Conseil d'administration (21 juin 2002) ont démarré. Ce programme, qui est spécialement adapté à la situation des territoires, couvre les quatre domaines suivants: réévaluation des projets existants; création d'un fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale (ci-après dénommé le Fonds); conception d'un système de protection sociale; renforcement des capacités des partenaires sociaux; et création d'une structure de dialogue social entre Palestiniens et Israéliens.
3. Outre les 603 000 dollars E.-U. alloués par le Directeur général pour répondre aux besoins immédiats essentiels des mandants palestiniens, le Conseil d'administration, en novembre 2002, a approuvé l'allocation de crédits supplémentaires provenant de l'excédent de 2000-01, d'un montant de 800 000 dollars, ce qui porte la contribution totale de l'OIT, sur ses ressources propres, à 1,4 million de dollars, dont la majeure partie sera consacrée à la création du Fonds.

<sup>1</sup> Document GB.285/6.

<sup>2</sup> BIT: *Rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, Genève, juin 2002.

## II. Avancement des travaux

4. Tous les efforts ont été faits depuis la session de novembre du Conseil d'administration pour mettre en œuvre le programme de coopération technique dans des circonstances difficiles, et notamment les activités suivantes:

### A. Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale

- Une mission s'est rendue à Ramallah (27-31 décembre 2002) pour recueillir l'opinion des mandants palestiniens et des organisations internationales travaillant sur le terrain en vue de la préparation d'une étude de faisabilité sur le Fonds.
- Le projet d'étude en question a été révisé et soumis à une délégation palestinienne tripartite, menée par le ministre du Travail, en mission à Genève (20-21 février 2003), puis finalisé pour ensuite être distribué aux organisations participant au projet et aux bailleurs de fonds<sup>3</sup>.
- Il a été tenu compte pour la conception du Fonds de la situation particulière dans laquelle se trouvent les territoires occupés. Autonomie et décentralisation sont deux de ses caractéristiques majeures. Le projet sera mis en place progressivement et comportera trois grands programmes: le Programme de développement des infrastructures communautaires (PDIC); le Programme de développement des entreprises (PDE); et le Programme de développement des ressources humaines (PDRH). La société civile participera pleinement aux activités se rapportant au Fonds, et un système de suivi et d'évaluation permettra de garantir transparence et responsabilité en la matière.
- Le BIT s'est activement employé à établir des contacts avec d'autres institutions (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), PNUD, Banque mondiale et CNUCED) et des pays donateurs. L'Arabie saoudite a manifesté le désir de consacrer le montant de sa donation, soit 500 000 dollars, à la formation et au développement des ressources humaines; la France a proposé d'entreprendre une mission commune avec l'OIT pour déterminer sa contribution au Fonds, et d'autres pays ont fait savoir qu'ils souhaitaient contribuer au Fonds. Etant donné l'instabilité qui règne au Moyen-Orient, des consultations ont régulièrement lieu avec les parties prenantes (notamment avec le quartet Nations Unies, Union européenne, Etats-Unis et Fédération de Russie et les pays de l'Union européenne) pour convenir d'une date et d'un lieu de rencontre des bailleurs de fonds.

### B. Appui aux organisations d'employeurs et de travailleurs

Deux projets ont vu le jour:

- Création d'une unité pour les petites entreprises (défense des intérêts, formation et services) au sein de la Fédération palestinienne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture: projet financé par l'OIT, d'un montant de 75 000 dollars.

<sup>3</sup> BIT: *Palestinian Fund for Employment and Social Protection, feasibility study*, Genève, février 2003.

- Projet d'éducation ouvrière. Création d'un centre de formation en informatique au sein de la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU): projet financé par l'Italie, d'un montant de 325 000 dollars.

### **C. Renforcement des capacités**

Les projets suivants ont vu le jour:

- appui à la création d'une équipe spéciale chargée des questions d'emploi au sein du ministère du Travail, dans le but de renforcer ce dernier (réformes entreprises sur la base de recommandations faites par une mission de l'OIT effectuée en septembre 2002). Projet financé par l'OIT, d'un montant de 200 000 dollars;
- renforcement du système d'information sur le marché du travail. Projet concernant le ministère du Travail, financé par l'OIT, d'un montant de 170 000 dollars;
- amélioration des compétences pour un avenir meilleur. Création de trois centres de formation en informatique, à Djenine, Khan Yunis et Ramallah. Projet financé par l'OIT, d'un montant de 130 000 dollars;
- création du Centre de formation professionnelle pour handicapés Sheikha Fatima à Hébron. Contribution de la Sheikha Fatima Bint Mubarak des Emirats arabes unis, d'un montant de 1 million de dollars.

### **D. Dialogue social**

A la demande du gouvernement de l'Italie, un projet d'un million de dollars intitulé «Dialogue social et civil pour la reconstruction et la réconciliation» a été élaboré par le Centre de Turin pour renforcer la capacité des partenaires sociaux à recourir au dialogue.

## **III. Activités de suivi à venir**

### **5. Les activités suivantes sont prévues:**

- mettre au point d'autres projets de coopération technique, se rapportant notamment aux femmes;
- organiser la réunion des donateurs dans le contexte de la création du Fonds;
- évaluer les besoins supplémentaires en matière de coopération technique au cours de la mission annuelle dans les territoires occupés, dans le cadre de la préparation du rapport du Directeur général à la Conférence de juin.

Genève, le 13 février 2003.

*Document soumis pour information et observations.*